

*Impôt sur le revenu—Loi*

Je tiens à dire au ministre des Finances (M. MacEachen) que les programmes proposés par le gouvernement me font perdre tout espoir. Je n'arrive pas à en comprendre le raisonnement. Hier, j'ai assisté à la conférence de presse donnée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre du Travail (M. Regan) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). A cette conférence, les trois ministres ont eux aussi décidé qu'il serait opportun de dépenser une plus grande tranche de nos deniers. Ils ont décidé que le niveau de l'impôt sur le revenu demeurerait au moins aussi élevé qu'en ce moment afin de pouvoir disposer de quelque 350 millions de dollars d'ici les trois prochaines années, somme qu'ils comptent dépenser à divers programmes.

Je ne contesterai pas l'utilité de tous ces programmes, car ce serait ridicule. Certains d'entre eux sont nécessaires, et je puis le comprendre. Toutefois, j'avoue ne pas voir comment tous mes concitoyens canadiens y auront un égal accès. Je ne vois pas comment on décidera quelles municipalités profiteront de ces programmes et quelles autres ne recevront rien.

Il me paraît évident, ainsi qu'à toute personne qui comprend le moins du monde notre situation économique, que le pays compte certainement plus de six municipalités lesquelles, en ce moment, sont gravement affligées par l'acuité récente du chômage. Pourtant, il est question d'assister cinq ou six municipalités par année, pendant trois ans. On doit se demander lesquelles exclure? Par exemple, Brantford en fait-elle partie? Et Sept-Îles ou Sydney? Quelles localités en bénéficieront? La décision se fera-t-elle sur une base géographique? Faudra-t-il être député libéral pour y avoir accès? Je ne le penserais pas et, j'espère bien que non. Mais on se pose ces questions parce qu'il n'y a pas de critère précis pour prendre des décisions.

Quand j'examine ce programme je vois qu'il est conçu exactement comme les autres programmes gouvernementaux l'ont été au moins depuis aussi longtemps que je m'intéresse au gouvernement. Pour ce qui est des programmes spéciaux d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, que l'on appelle de nouvelles mesures d'assistance industrielle, ils s'adresseront d'abord aux entreprises des collectivités désignées qui rencontrent des difficultés soit à cause d'un ralentissement de la vente de leurs produits sur le marché ou à cause de méthodes de production inefficaces et peu concurrentielles. Comme je l'ai dit hier soir, on dirait que nous récompensons la mauvaise gestion. Si une personne vient nous dire: «Je n'ai pas été efficace, puis-je avoir de l'argent?» C'est elle qui en reçoit. J'ai peine à croire que ce soit la bonne façon de s'y prendre. Mais c'est la première préoccupation.

On s'intéresse ensuite aux entreprises de la localité qui voudraient prendre de l'expansion et profiter des occasions qui se présentent sur les nouveaux marchés ou ceux qui sont en expansion. Cela semble assez raisonnable hormis qu'il existe présentement au Canada un problème fondamental auquel nous devons tous faire face, à savoir que nous ne fonctionnons qu'à 75, 76 ou 77 p. 100 de notre capacité de production, selon le mois choisi. Notre capacité inutilisée se situe entre 22 et 25 p. 100. Sûrement, le bon sens nous dit que nous devrions tâcher de trouver des débouchés pour la capacité non utilisée. On devrait d'abord s'efforcer de trouver de meilleures méthodes de vente sur le marché intérieur et fournir de l'aide pour trouver de nouveaux marchés extérieurs. Nous pourrions ainsi

utiliser à bon escient la capacité de production dont nous ne tirons pas parti.

Dans les programmes, il est question d'entreprises qui ne sont pas situées dans une collectivité désignée mais qui veulent s'y établir en achetant une entreprise qui s'y trouve déjà ou en fusionnant. Une telle initiative peut être intéressante ou non selon les cas. Pour le savoir, il faut absolument calculer les profits et les pertes et l'entreprise qui s'intéresse à une fusion ou à un achat le fera certainement, avec ou sans l'aide du gouvernement. En fait, s'il se présente une occasion de réaliser des profits dans ce domaine, elle la saisira.

Enfin, monsieur l'Orateur, je sais que ce que le ministre a dit hier vous intéressera. On lui a demandé s'il s'agissait de subventions ou de prêts et il a répondu qu'il ne s'agissait ni de subventions ni vraiment de prêts. Ce qui est prévu en fait, c'est que «des dispositions relatives au remboursement négocié s'appliqueraient aux cotisations». Cela signifie qu'il s'agira d'un prêt si vous réussissez, d'une subvention si vous échouez. C'est tout à fait stupide car rien ne nous permet de savoir si l'affaire se soldera par une réussite ou un échec, nous n'avons pas notre mot à dire sur la façon dont la société procédera et notre seul rôle au niveau des décisions se limite à l'octroi des fonds.

● (1530)

Je tiens à dire que nous devrions imposer des dispositions beaucoup plus strictes concernant la déclaration lorsque nous utilisons l'argent du contribuable. Cette déclaration doit être faite devant un comité qui a la possibilité d'examiner, s'il le juge nécessaire, les structures financières et économiques de la société en cause. Il faut vérifier régulièrement si la société respecte bien ses engagements, si elle emploie des personnes comme elle l'a dit et il faut prévoir une façon de recouvrer les fonds au cas où elle ne les respecterait pas.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur la question, monsieur l'Orateur; j'ajouterai simplement que les Canadiens s'inquiètent de l'impôt sur le revenu qu'ils doivent payer, de ce que le gouvernement ne gère pas bien l'argent de leur impôt, et du fait que le secteur privé a réussi à s'approprier une part sans précédent des impôts payés par les particuliers, ce qui mérite une attention particulière de la part de la Chambre. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances ferait bien de consacrer quelque temps à l'examen des critères relatifs aux dépenses et à la perception des impôts.

**M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Merci, monsieur l'Orateur. J'ai écouté avec plaisir la déclaration du député qui m'a précédé, car il a soulevé un certain nombre de questions cruciales à propos des généralités de ce bill. Je ne partage pas son point de vue dans tous les cas, mais il a sans nul doute abordé certaines questions tout à fait justes et pertinentes dans le contexte général de la législation fiscale. J'aimerais pouvoir en dire autant d'un député qui a pris la parole l'autre soir et qui a réussi à dire au sujet des modifications apportées à la loi fiscale à peu près ceci: «Le bill détruira nos langues communes, notre respect des institutions démocratiques et les fondements mêmes de la démocratie.» Je ne suis absolument pas d'accord avec cette vision apocalyptique des objectifs de ce bill fiscal et j'aimerais plutôt signaler encore une fois l'apport fait par le député qui m'a précédé, dont les remarques étaient des plus constructives.